

**Comité de soutien d'
Abdelkader Belaouni**

**Support Committee for
Abdelkader Belaouni**

Courriel : soutienkader@gmail.com
Tél. : 514-848-7583
Site Internet: www.soutienpourkader.net

DIGNITÉ POUR ABDELKADER



COMMUNIQUE DE PRESSE

Déjà deux ans en sanctuaire pour un homme sans-statut Lancement de la campagne « Deux ans de trop » en appui à Abdelkader Belaouni

Montréal, le 4 janvier 2008 – La lutte d'un homme sans-statut pour demeurer au Canada en dépit d'un ordre de déportation entreprend cette semaine sa troisième année. M. Abdelkader Belaouni a trouvé refuge à l'Église Saint-Gabriel de Montréal le 1er janvier 2006, après que ses demandes pour rester au Canada furent rejetés. L'homme de 40 ans n'a donc jamais quitté le terrain de l'église depuis, de peur d'être arrêté et expulsé.

Sous la bannière « Deux ans de trop! », M. Belaouni et ses sympathisants organisent un mois d'activités pour marquer le deuxième anniversaire de son sanctuaire. La campagne culminera avec une journée internationale d'action le 18 janvier prochain, au cours de laquelle des groupes à travers le Canada et à l'extérieur du Canada participeront à des événements en appui à la lutte de M. Belaouni.

Le 26 janvier prochain, il y aura un cabaret-concert à l'église St-Gabriel, dans le but de rassembler les nombreux groupes et individus du quartier qui appuient la cause de M. Belaouni. Il est également possible de visiter une exposition de photos intitulée « 704: Still there/Toujours là », à la clinique juridique de Pointe-Saint-Charles. Les photos de cette exposition seront mises aux enchères lors du cabaret du 26 janvier. (Un aperçu de l'exposition se trouve à l'adresse suivante : www.tatianagomez.net/kb2.)

« Pourquoi l'a-t-on obligé à vivre pendant plus de deux ans dans des conditions de quasi-captivité? Est-ce parce-qu'il a commis le « crime » de revendiquer son droit de vivre dans la dignité et non pas dans la peur ? », a demandé Nora Butler-Burke, membre du comité de soutien à M. Belaouni.

En 1996, avec plusieurs milliers d'autres personnes, M. Belaouni a fui l'instabilité politique et la violence de la guerre civile en Algérie, dans laquelle des centaines de milliers de civils ont été tués.

Sa demande de statut de réfugié a été rejetée par un commissaire de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) qui avait refusé 99% des demandes qui lui avaient été présentées au cours des deux années précédentes. Suite à ce revers, M. Belaouni a tenté

d'obtenir l'appui de sa députée fédérale. Une assistante lui a affirmé qu'en tant qu'aveugle, il ne serait jamais accepté par le Canada. Le message été donc clair : en tant qu'aveugle il serait toujours considéré comme étant incapable de fonctionner et, en plus, le Canada évaluerait son dossier en fonction de « sa valeur sur le marché », et non pas en fonction des préceptes de la dignité humaine.

La demande de résidence permanente de M. Belaoui a par la suite été rejetée. La décision rendue à ce sujet ne prenait aucunement en compte la cécité de M. Belaoui dans l'évaluation de son intégration au Canada. La Ligue des droits et libertés a par ailleurs qualifié cette décision de discriminatoire envers M. Belaoui, en tant qu'aveugle.

Comme plusieurs personnes menacées de renvoi du Canada, M. Belaoui sentait qu'il n'avait pas d'autre choix que de défier l'ordre de déportation qui aurait pour effet de l'expulser vers un pays dans lequel il n'avait pas vécu depuis plus de dix ans. Étant donné que retourner en Algérie ou vivre une existence précaire dans la clandestinité n'étaient des options viables pour M. Belaoui, ce dernier a plutôt pris la décision courageuse de mener un combat public pour la dignité humaine, faisant de son cas un point de ralliement pour les luttes immigrantes au Canada.

Au cours des deux dernières années, les appuis à la cause de M. Belaoui se sont multipliés à une vitesse fulgurante. Des organismes communautaires dans le quartier de M. Belaoui ont joint leur voix à des organisations nationales pour offrir un soutien concret et pour exiger de la Ministre de l'Immigration qu'elle régularise son statut dans les plus brefs délais. De plus, cinq individus se sont portés volontaires pour parrainer financièrement M. Belaoui. Le député de son comté, Thierry St-Cyr (du Bloc Québécois), et des députés des quatre partis politiques fédéraux (y compris Norman Doyle, membre conservateur du Comité permanent sur la citoyenneté et l'immigration) sont intervenus auprès de la Ministre en faveur de M. Belaoui. Des centaines de personnes ont signé des pétitions, écrit des lettres, participé à des mobilisations populaires, à des délégations, à des lignes de piquetage, à des manifestations et ont fourni les denrées de base pour rendre plus facile la vie en sanctuaire. Dernièrement, plus de 100 individus, incluant des personnalités publiques bien connues telles que Richard Desjardins et Édith Butler, ont signé une lettre ouverte pour demander au Premier Ministre d'agir pour répondre positivement aux demandes de M. Belaoui.

Plus en plus de gens à travers le Canada trouvent refuges dans des églises et temples, suite à des menaces de déportation. En 2007, trois cas de sanctuaires ont été résolus.

-30-

Pour des entrevues: 514 578-0837 (fr/an) ou 514 998 1857 (an)

Pour plus d'information: www.soutienpourkader.net

Documentaire de l'émission The Current à la radio CBC (en anglais) (rediffusée le 23 août 2007) : www.cbc.ca/thecurrent

Radio-Canada Dimanche Magazine (émission diffusée le 16 septembre 2007):
www.radio-canada.ca/actualite/v2/dimanchemag